



Communauté de Communes Vaïte-Aigremont

8 Bis, Rue des Aloses
25640 ROULANS

☎ 03 81 63 29 01 ☎ 03 81 63 27 68
ccva25@wanadoo.fr www.ccva.fr

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 mars 2013

Membres présents : Daniel BRULET - Claude DALLAVALLE - Sophie DESBIEZ PIAT - Bernard DREZET - Hervé DUBOIS DUNILAC - Joaquim FERREIRA - Christophe GUGLIELMETTI - Alain JACQUOT - Jean-Louis JEANNIN - Denis JUIF - Philippe MARTHEY - Dominique MESNIER - Charles PIQUARD - - Robert QUINTERNET - Pierre ROUSSY - Guylène SCHAPPACHER - Jean-François STRAUB - Marie-France TEYSSIEUX - Christian TRONCIN - Francis TROUILLOT - Claude MESNIER - Jean-Louis FAIVRE PIERRET - François HERANNEY - Michel HO FIAT HEE - Martine RENAUD

Membres excusés : ALBANESI Hélène (mairie déléguée) - Bruno LECLERT - Isabelle POETE - René POISOT Denis THIELLEMENT -

Membres absents : - BELLIARD Claude (mairie délégué) - André VAUBOURG

Titulaires	26
Suppléant votant	0
Suppléant non votant	0
Maire délégué	0
Invité	3
Total des personnes présentes	29

Intervention de M. Dornier coordinatrice Francas et M. Jacquinot, Contrat Territorial Jeunesse de la CCVA.

D. Brulet suggère, afin de répondre aux questions de certains contribuables, qu'il serait judicieux de bien identifier les coûts par actions. Il se demande pourquoi la station d'Innsbruck a été privilégiée à la station de Métabief.

M. Jacquinot explique que ce séjour se fait dans le cadre d'un partenariat avec les Francas du Territoire de Belfort, ceux-ci ayant plus de vingt années d'expériences dans ce type de séjour il est apparu judicieux de maintenir ce partenariat. Qui, de surcroît favorise les échanges entre les jeunes de différents secteurs (rural et urbain).

M. Dornier informe qu'une présentation budgétaire plus détaillée sera effectuée en comité de pilotage, cela permettra de faire ressortir la part résiduelle de la CCVA sur chaque action. Elle précise qu'il y a toujours une part d'autofinancement et une participation des familles sur chaque action.

M. Jacquinot explique qu'elle a effectué une demande de subvention auprès du Programme européen jeunesse en action. Thèmes de l'échange : la citoyenneté et les droits de l'enfant.

Toutefois si aucune subvention n'était accordée cette année alors l'échange franco irlandais devrait être repoussé.

M. Dornier informe qu'il lui est possible de présenter un budget détaillé mais que cela prendra plus de temps.

A. Jacquot souligne qu'il y a un bon retour de la part des adolescents, cela résulte du travail dans ce secteur.

M. Dornier informe que la participation du CG25 est de 12 000 euros sur le salaire, la participation sur l'animation (dégressive sur 3 ans s'est terminée en 2012).

Le Président remercie M. Dornier et M. Jacquinet pour leur intervention et ouvre la séance.

Le quorum est atteint. Il énonce l'ordre du jour.

M. Renaud est nommée secrétaire de séance.

Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du lundi 04 mars 2013

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 04 mars 2013.

Rapport n°2-1 Présentation du Budget Primitif 2013

Le Président expose les motifs et donne quelques explications par chapitre.

Il est rappelé que le compte 74718 « autre » correspond aux remboursements des frais de grève.

Le compte 6558 « autres dépenses obligatoires » en dépenses de fonctionnement a fortement augmenté pour plusieurs raisons notamment avec la cotisation SDDAN, le Tadou, la documentation touristique, et le CTJ.

Les dépenses d'investissement sont en baisse, cependant si les ZAE venaient à se réaliser nous serions amenés à effectuer des décisions modificatives.

F. Héranney fait remarquer que la section de fonctionnement est déficitaire en 2013 si on y soustrait l'excédent reporté.

On ne peut donc pas compter sur un éventuel excédent de cette section pour financer des projets d'investissement.

N. Koebele approuve cette remarque et indique que cette situation est nouvelle pour la CCVA.

Pour l'investissement on obtient avec le jeu des amortissements des recettes à hauteur de 100 000 euros.

On peut se questionner quant aux années à venir, en sachant que la CCVA n'a quasiment pas de dettes.

Sur les années antérieures la CCVA dégageait environ 200 000 euros de Capacité d'AutoFinancement.

Il faut donc réfléchir sur les années à venir et déterminer quels postes pourraient être dégradés.

D. Brulet souligne que la CCVA va tout de même utiliser 90 000 euros d'excédent.

C. Piquard indique que la CCVA a des dépenses obligatoires et qu'à cela s'ajoutent de nouvelles dépenses.

Les taxes n'ont jamais augmenté, les dépenses de personnel n'augmentent pas non plus.

D. Brulet indique que la CCVA doit soit réduire certaines dépenses soit augmenter les taxes.

Suite à la demande de D. Mesnier, il est précisé que la vente de la maison à Laissey doit s'effectuer vendredi pour une somme de 40 000 euros. Un rendez-vous chez le notaire a été fixé vendredi 29 mars 2013.

Par ailleurs il se dit surpris de ne voir apparaître aucune provision que ce soit en investissement ou en fonctionnement en ce qui concerne les travaux du tunnel de dérivation.

Il comprend que ces travaux soient repoussés à 2014 mais avant cela il faudra lancer une étude.

Le Président indique qu'il a rencontré à plusieurs reprises M. Livet à ce sujet. Celui-ci lui a indiqué qu'il fallait que cela se stabilise par rapport à ce qui a déjà été réalisé.

Il rappelle que cette zone a été déclarée zone à risques, cependant la préfecture est revenue sur cela, une réunion est prévue avec le Secrétaire Général sur le site pour monter le dossier et les travaux à réaliser.

M. Livet a pour sa part indiqué que pour lui les travaux prévus ne seraient sans doute pas nécessaires. Le Président indique qu'il faut compléter l'étude et éventuellement effectuer des DM pour les travaux, mais ceux-ci ne pourront pas intervenir avant 2014.

D. Mesnier souligne que ce n'est pas ce discours qu'il lui est donné. Il rappelle que M. Livet est le promoteur du projet de la microcentrale, la CCVA a pris la compétence pour la restauration et des conventions de mise à disposition des terrains ont été signées entre la CCVA et les communes de Laissey, Champlive et Dammartin les Templiers justement pour pouvoir entreprendre ces travaux.
Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas repousser les échéances car l'année prochaine si aucune étude n'a été menée alors les travaux ne pourront pas être lancés. Le Président s'engage à ce que ce dossier se poursuive.

D. Brulet indique qu'il vaut mieux attendre les nouvelles prescriptions car a priori il ne serait pas nécessaire d'engager des travaux sauf enlever les encombrants.

Ce qui pour lui est prioritaire c'est la sortie de la cascade, et l'effondrement du tunnel.

J. Ferreira précise qu'il faut en effet prendre son temps afin de choisir les meilleures solutions même s'il comprend tout à fait l'opinion de D. Mesnier en ce qui concerne la sécurité du village de Laissey.

D. Mesnier tient à rappeler que des engagements ont été pris et signés, il souhaiterait donc que cela débouche sur du concret.

Il indique qu'en tant que Maire il n'a jamais été informé par la Préfecture que la zone pouvait ne plus être classée zone à risques.

Le Président informe que M. Mathurin a transmis un courrier dans lequel il expliquait que les conditions n'étaient plus les mêmes.

D. Brulet indique qu'il faudrait demander à la DREAL un état des lieux de la conformité des travaux de M. Livet pour connaître le problème au niveau des risques.

Le Président souligne que la prise en charge n'est pas la même selon si le projet est classé en zone à risques ou non, il faut donc être vigilant sur ce point.

D. Mesnier tient à rappeler qu'ayant pris la compétence, c'est à la CCVA qu'incombe la responsabilité en cas de dégradation du tunnel.

Le Président ne revient pas sur cette prise de compétence.

D. Mesnier souligne que la CCVA a contribué à faire avancer les travaux de M. Livet mais pas le projet qui concerne directement la CCVA. C'est pourquoi avant d'aborder les travaux qui pourraient être réalisés par celle-ci il est impératif de lancer une étude dès cette année.

Le Président souligne que c'est à la DREAL de se pencher sur le dossier en premier lieu.

D. Mesnier fait remarquer qu'il faut pour cela les interpeller et qu'il a l'impression que ce projet est mis en attente.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (3 contre – 1 abstention) le Budget Primitif 2013 qui présente un excédent de fonctionnement de 507 331.68 euros et un excédent d'investissement de 142 301.18 euros.

Rapport n°2-2 Contributions et subventions

Le Président expose les motifs.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les contributions et les subventions proposées

Rapport n°2-3 Taux d'imposition pour l'année 2013

Le Président expose les motifs.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les taux des impôts identiques à ceux de l'année 2012 soit 6.54 % pour la taxe d'habitation, 4.48 % pour la taxe sur le foncier bâti, 6.08 % pour la taxe sur le foncier non bâti, et 6.17 % pour la cotisation foncière sur les entreprises.

Rapport n° 3 Présentation du Budget Primitif Déchets 2013

Le Président expose les motifs.

Suite à la demande de D. Juif il est expliqué que la baisse en dépenses de personnel correspond au non remplacement d'un poste de ripeur suite au décès d'un agent.

D. Brulet fait remarquer que le budget 2013 utilise 40 000 euros de l'excédent, cela est dû aux recettes des redevances qui sont moins élevées du fait du faible nombre de levées supplémentaires. Il faudra donc trouver des solutions pour les années à venir.

Ce point a notamment été abordé en réunion de commission.

Suite à la remarque de C. Dallavalle, N. Koebele explique qu'il a souhaité faire apparaître le virement section de fonctionnement (8 000 euros) pour couvrir le capital du remboursement des emprunts.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2013 au Budget Annexe Service Déchets qui présente un excédent de :

- 355 155.93 € en section de fonctionnement,
- 73 041.82 € en section d'investissement.

Rapport n°4 Présentation du Budget Primitif ZAE de ROULANS

Le Président expose les motifs.

Il informe que l'EPF a acquis entre 30 et 33% des terrains, ce qui permettrait de déposer un dossier de demande d'aide par le biais du Pays du Doubs Central (Contrat de Pays) en juin 2013.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget Zones d'Activités Economiques de Roulans 2013 qui présente des sections équilibrées.

Rapport n°5 Présentation du Budget Primitif ZAE de GONSANS

Le Président expose les motifs.

Concernant les achats de terrains et les travaux des décisions modificatives seront faites le cas échéant.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget Zones d'Activités Economiques de Gonsans 2013 qui présente des sections équilibrées.

Rapport n°6 Présentation du Budget Primitif ZAE de BOUCLANS

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget Zones d'Activités Economiques de Bouclans 2013 qui présente des sections équilibrées.

Rapport n°7 Lancement du marché : manuels, livres et fichiers scolaires

A. Jacquot expose les motifs.

Comme chaque année il est proposé au conseil communautaire de renouveler le marché « achat de manuels scolaires, livres et fichiers pour les écoles de la CCVA ».

Lors de la commission IV du 07 février 2013 il a été décidé d'allouer un budget identique que l'année précédente, c'est-à-dire 10 euros par élève soit : 10 x 920 élèves : 9200 euros.

Pour information en 2012 le montant des dépenses s'est élevé à 7812 euros.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président pour lancer un appel d'offres pour la fourniture de manuels scolaires, et signer tous les documents relatifs à ce marché.

Rapport n°8 Modification statutaire : sièges communautaires

A.Jacquot expose les motifs. Il rappelle que deux souhaits sont ressortis du précédent conseil : avoir le même nombre de délégués, éviter que quatre communes ne disposent de la majorité et puisse faire basculer une décision.

Rédaction proposée : « Article 5 : Conseil communautaire

La communauté de communes est administrée par le conseil communautaire composé de représentants de toutes communes membres élus soit dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, soit par les conseils municipaux pour les autres communes.

Le nombre de siège est fixé de la façon suivante :

- *1 siège est attribué à chaque commune,*
- *1 siège supplémentaire est attribué à chaque commune par tranche de 350 habitants.*

Les communes ne disposant que d'un seul délégué désignent dans les mêmes conditions un délégué suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions du conseil communautaire. Lorsque les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste, le délégué suppléant est de sexe différent du délégué titulaire.

NOTA:

L'article 5 s'applique à compter du premier renouvellement général des conseils municipaux suivant la promulgation de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010. »

D. Brulet souhaite faire remarquer qu'avec 38 délégués il deviendra compliqué de trouver des salles qui puissent accueillir un conseil communautaire.

Les communes devant délibérer également il est demandé à ce que la CCVA leur transmette un modèle de délibération.

D. Mesnier rappelle en effet que lors du dernier conseil, il y avait un consensus sur cette décision.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

La modification statutaire de l'article 5 « Conseil Communautaire » à effectuer et à soumettre au vote des 21 communes de la CCVA et,

L'autorisation à donner au Président pour signer tous les documents relatifs à cette question.

Rapport n°9 Modification statutaire : Bureau

A.Jacquot expose les motifs.

Rédaction proposée : « Article 6 : Bureau

Le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Les membres du bureau sont élus par le conseil communautaire en son sein. »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la modification statutaire de l'article 6 « Bureau » à effectuer et à soumettre au vote des 21 communes de la CCVA, et autorise à l'unanimité le Président pour signer tous les documents relatifs à cette question.

Rapport n°10 Modification statutaire : Action Jeunesse

G. Schappacher expose les motifs.

Ajout à l'article 7 des statuts de la phrase :

« Gestion et mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse du territoire intercommunal »

C. Dallavalle informe que les communes ont reçu récemment l'arrêté de la Préfecture, il y a avait des erreurs dans celui-ci, notamment pour des communes qui apparaissaient comme ayant délibéré alors que ce n'était pas le cas.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la modification statutaire de l'article 7 à effectuer et à soumettre au vote des 21 communes de la CCVA, et autorise à l'unanimité le Président pour signer tous les documents relatifs à cette question.

Rapport n°11 : Création d'un poste d'ATSEM à Roulans

A.Jacquot expose les motifs. Il précise qu'il s'agit ici de modifications urgentes à mettre en place (ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école maternelle de Roulans et départ en retraite à Bouclans).

Il faut noter que lors du prochain conseil d'autres modifications interviendront notamment pour l'ouverture d'une classe à Gonsans, régularisation de poste à Osse-Vauchamps et Saint Hilaire suite aux suppressions de classes, et ajustement des contrats pour les écoles qui mettront en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Aujourd'hui nous savons que sont concernées les écoles de Pouligney Lusans, Champlive, Dammartin les Templiers, Glamondans, Osse et Vauchamps.

Lorsque la CCVA aura obtenu la décision des autres communes la modification des contrats pourra intervenir.

Il rappelle que le temps horaire des ATSEM n'augmentera pas, mais qu'il faudra revoir le temps horaire des agents techniques et des accompagnatrices scolaires.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- La création d'un poste d'ATSEM pour l'Ecole maternelle de Roulans d'une durée hebdomadaire annualisée de travail de 29 heures à compter du 1er septembre 2013.
- L'affectation pour ce poste du régime indemnitaire prévu par la délibération 54/06 du 6 octobre 2006, à compter du 1er septembre 2013

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire

Rapport n°12 Création et suppression d'un poste d'agent d'entretien à Bouclans

A.Jacquot expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité:

- La suppression du poste d'adjoint technique (agent d'entretien) à l'Ecole de Bouclans d'une durée hebdomadaire annualisée de 18.5 heures, à compter du 31 mai 2013.
- La création d'un poste d'adjoint technique (agent d'entretien) pour l'Ecole de Bouclans d'une durée hebdomadaire annualisée de travail de 16.8 heures à compter du 1er juin 2013.
- La création d'un poste d'adjoint technique (agent d'entretien) pour l'Ecole de Bouclans d'une durée hebdomadaire annualisée de travail de 6 heures à compter du 1er juin 2013.
- L'affectation pour les 2 postes créés du régime indemnitaire prévu par la délibération 54/06 du 6 octobre 2006, à compter du 1er juin 2013

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire

Rapport n°13 Adoption d'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et confiant l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion.

D. Ramaux donne le détail de cette nouvelle disposition. Sur tous les agents de la CCVA, un seul agent est éligible à cette disposition. Cela permettra à cette ATSEM d'être titularisée et de bénéficier du régime CNRACL plus avantageux que le régime général.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- la décision d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ;
- l'autorisation à donner au Président de confier au centre de gestion du Doubs l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme par le biais de la convention annexée à la présente délibération ;
- l'autorisation à donner au Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Rapport n°14 : Convention Pôle Emploi

Le Président expose les motifs.

La borne devrait fonctionner avec l'agence de Palente Pôle Emploi à la mi-avril. Le Secrétaire Général de la Préfecture a indiqué qu'il prenait en main ce dossier afin qu'il avance.

Le Président déplore le fait que des organismes qui se sont engagés ne soient pas encore équipés.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

L'approbation de la convention de prestation de service présentée,

L'autorisation à donner au Président à signer cette convention tous les documents permettant de mettre en œuvre de cette décision

L'autorisation à donner au Président pour signer tous les documents relatifs à cette question.

Rapport n°15 : Avis relatif au lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un bassin nautique

Le Président expose les motifs.

Des visites de piscines ont été effectuées à Maîche, Valdahon et Ornans.

Le bureau du PDC s'est positionné pour une réalisation à Baume les Dames, 5000 scolaires sont concernés sur le Doubs Central. Il faudra définir un projet de taille raisonnable.

Il faut également déterminer le mode de gestion : privée ou en régie.

D. Juif explique que la CCVA se trouve entre le Grand Besançon (contraintes SCOT...) et le Pays du Doubs Central, il faut que celle-ci se positionne.

C. Guglielmetti souligne qu'en adhérant au PDC on savait qu'on était lié avec le SCOT et que l'on en a accepté les contraintes.

Le Président informe que l'on pourra par la suite adhérer au SCOT du PDC.

Il rappelle que les coûts de fonctionnement de ce type de structures sont très importants, il ne faut donc pas le négliger.

D. Brulet indique qu'il aurait peut-être été plus judicieux de communiquer dans un premier sur les coûts financiers, les déficits des structures environnantes.

Le Président explique que cette étude est nécessaire justement dans ce but et pour déterminer le meilleur mode de gestion.

Cette étude sera financée par le Pays du Doubs Central.

Suite à la demande de J.L. Faivre Pierret le Président confirme que la CCVA aura le choix de décider si elle souhaite se lancer ou non dans ce projet.

J.L. Faivre Pierret fait remarquer que dans le cas où une communauté de communes ne souhaite pas s'engager il lui semble difficile d'envisager que les administrés puissent alors bénéficier de cet équipement.

Dans ce cas ils pourront s'y rendre en tant que client, cela sera plus compliqué en ce qui concerne les scolaires.

Il est précisé que le CG25 participe au transport des scolaires pour se rendre dans les piscines.

Il a été demandé dans cette étude de prendre en compte les transports.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le lancement et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un équipement aquatique couvert sur le territoire du Doubs Central.

Rapport n°16 : Convention de prestation de services pour la réalisation de documents de communication touristiques du Doubs Central

G. Schappacher expose les motifs.

Concernant le Pass'Tourisme il y a encore quelques soucis avec certaines entreprises qui n'ont pas répondu ou qui ne souhaitent pas y figurer, ceux-ci vont être relancés.

Suite à la remarque de D. Juif, il est précisé que les recettes de la taxe de séjour pourront être affectées à ce type de dépenses.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement des actions de communication touristique, accepte à l'unanimité la convention de prestation de service présentée, et autorise à l'unanimité le Président à signer la convention visée ainsi que tous documents permettant de mettre en œuvre de cette décision

Rapport n°17 : Engagement de la communauté de communes dans la démarche Plan Climat Energie Territorial du Doubs Central

Le Président expose les motifs.

D. Brulet est désignée comme personne référente.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

Son engagement dans la démarche PCeT du Pays Doubs Central

Sa participation à la construction du plan d'action issu du diagnostic,

La désignation d'une personne référente pour la collectivité,

La mise en place du plan d'action qui aura été co-construit à l'échelle pays

Rapport n°18: Informations diverses

SDDAN : le rendu de l'étude a été présenté. Un compte-rendu sera rédigé et transmis à chaque commune.

Breconchaux, Gonsans et Champlive bénéficieront d'une montée en débit.

La cotisation ne sera peut-être pas appelée dans son intégralité cette année.

Environ 40 opérateurs se sont manifestés pour répondre à l'appel d'offres.

Rappel : création du Syndicat le mercredi 03 avril 2013.

Vente des locaux administratifs à Laissey pour un montant de 40 000 euros.

Rappel : contrôle des aires de jeux à effectuer.

Journées de l'Energie dans le Doubs Central : affiche envoyée à chaque commune.

Rencontre URV pour les sentiers de randonnées.

C. Dallavalle informe que le CG25 va reprendre contact pour lancer les circuits validés et débloquent quelques circuits où il manque seulement quelques conventions.

D'autres sentiers seront compliqués à mettre en œuvre car très peu de conventions sont revenues.

SPANC : une délibération communale manque pour pouvoir lancer le groupement de commandes.

Réforme des Rythmes scolaires : A. Jacquot explique qu'aujourd'hui nous savons que les écoles de Pouligney Lusans, Champlive, Dammartin les Templiers, Glamondans, Osse et Vauchamps ont souhaité se lancer dans la mise en œuvre de cette réforme dès la rentrée 2013/2014.

Il rappelle l'impact pour la CCVA.

Il insiste sur le fait que la CCVA doit être informée rapidement des décisions de chaque commune afin qu'elle puisse modifier les contrats des agents en conséquence.

C. Dallavalle informe qu'une réunion doit avoir lieu pour le SIVU des Marronniers pour définir la nouvelle organisation.

Pour les communes, gérant seule l'école c'est au Maire de décider du report ou non, en ce qui concerne les syndicats c'est au comité syndical de décider.

S'il n'y a aucune délibération prise avant le 31 mars 2013 cela induit une mise en œuvre de la réforme dès la rentrée 2013.

Le prochain conseil communautaire se déroulera à SECHIN

Le Président remercie l'assemblée et la commune de Bouclans, il lève la séance à 21h35.

Fait à Roulans, le 28 mars 2013.

Charles PIQUARD
Président de la CCVA



